

ACTUALITÉ

Page 4

■ Entretien

Jean-Pierre Spitzer et
Benjamin Martin-Tardivat
**L'Europe veut réguler son espace
numérique**

Propos recueillis par Nicolas Kirilowits

DOCTRINE

Page 8

■ Droit fiscal

Richard Gaudet
**La réduction de capital non motivée
par des pertes à l'épreuve
de l'article 38-2 du CGI**

Page 15

■ Concurrence / Consommation / Distribution

Pierre Arhel
**Activité de la cour d'appel de Paris
dans le domaine de la concurrence
(mai-juin 2020)**

Page 23

■ Arbitrage / Modes alternatifs de règlement des litiges

Laura Viaut
La médiation familiale internationale

Page 26

■ Constitutionnel

Jean-Claude Zarka
**Le projet de loi constitutionnelle
complétant l'article 1^{er} de la
Constitution et relatif à la
préservation de l'environnement**

CULTURE

Page 35

■ Ventes publiques

Bertrand Galimard Flavigny
Le fichu de Marie-Antoinette

ACTUALITÉ

Entretien



L'Europe veut réguler son espace numérique ^{160b8}

Entretien avec Jean-Pierre SPITZER, avocat à la Cour, ancien référendaire à la CJUE, directeur scientifique de l'Union des avocats européens (UAE), conseiller juridique du MEF et Benjamin MARTIN-TARDIVAT, avocat à la Cour, associé fondateur, Witetic avocats

Propos recueillis par Nicolas KIRILOWITS

La Commission européenne a présenté, en décembre dernier, deux projets de règlements (DSA et DMA) qui doivent permettre de mieux encadrer l'activité des acteurs du numérique, et notamment des GAFA. Jean-Pierre Spitzer et Benjamin Martin-Tardivat, avocats et respectivement président et membre du comité des affaires européennes de l'Institut des droits fondamentaux numériques, détaillent les nouvelles obligations auxquelles seront soumises les plateformes.

Les Petites Affiches : Était-il urgent, pour la Commission européenne, de présenter ces deux projets qui visent à réformer l'espace numérique européen ?

Jean-Pierre Spitzer : Concernant les services numériques, la législation cadre, qui est toujours en vigueur, est celle sur l'e-commerce. Elle a été adoptée en l'an 2000, elle est donc totalement obsolète aujourd'hui. La nouvelle proposition de la Commission vise donc à revisiter cette législation à l'aune des problématiques modernes qui touchent l'écosystème du numérique.

Benjamin Martin-Tardivat : S'il est vrai que les acteurs et le marché, dans leur ensemble, ont beaucoup évolué en plus de

20 ans – nous parlons d'une époque où les réseaux sociaux n'existaient pas –, il faut se rappeler qu'au cours de ces dernières années, l'Union européenne a adopté un certain nombre de dispositions qui ont modifié certains paradigmes. Et notamment le règlement général sur la protection des données (RGPD). La législation sur les services numériques (DSA) et la législation sur les marchés numériques (DMA) intègrent ainsi ces paradigmes pour former un ensemble cohérent. C'est un nouveau pas de la Commission et des États membres pour doter l'Europe d'un système unitaire numérique.

Suite en p. 4

Édition quotidienne d'Actu-Juridique

petites-affiches.com

Petites **a**ffiches

annonces-pa@lextenso.fr
Grande Arche de La Défense
1, parvis de La Défense - 92044 Paris - La Défense
Tél. : 01 42 61 56 14

gazettedupalais.com

 Gazette du Palais

Accueil client
annonces-gp@lextenso.fr
12, place Dauphine - 75001 Paris
Tél. : 01 44 32 01 50

le-quotidien-juridique.com

Le
Quotidien
Juridique

annonces-qj@lextenso.fr
Grande Arche de La Défense
1, parvis de La Défense - 92044 Paris - La Défense
Tél. : 01 49 49 06 49

lalo.com

 la loi

annonces-jll@lextenso.fr
Grande Arche de La Défense
1, parvis de La Défense - 92044 Paris - La Défense
Tél. : 01 42 34 52 34